



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

26 MAI 2023

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 17 mai 2023 (convocation du 04 mai 2023)**

Aujourd'hui dix sept mai deux mille vingt trois à 16 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick PAPADATO à M. Olivier ESCOTS

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/03/08P

**REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
ADOPTION DE DEUX NOUVEAUX TARIFS**

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,*

Par délibération n° 2023/02/11P du 29 mars 2023, METPARK a adopté les tarifs des redevances d'occupation privative du domaine public en fonction de la nature de l'occupation.

La présente délibération a pour objet d'arrêter deux nouveaux tarifs :

- les occupations temporaires privatives d'emplacement,
- les panneaux de signalétique, dispositifs de communication.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

Article 1 : fixer les tarifs des redevances d'occupation du domaine public pour :

- les occupations temporaires privatives d'emplacements,
- les panneaux de signalétique, dispositifs de communication,

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarifs TTC
OCCUPATION TEMPORAIRE PRIVATIVE D'EMPLACEMENTS* <i>* uniquement pour les professionnels</i>	PRIX DE L'ABONNEMENT PERMANENT ANNUEL EN VIGUEUR X 2	PRIX DE L'ABONNEMENT PERMANENT ANNUEL EN VIGUEUR X 2
PANNEAUX DE SIGNALETIQUE, DISPOSITIFS DE COMMUNICATION	Par support et par an	60,00 €

Article 2 : les dispositions de la délibération n° 2023/02/11P du 29 mars 2023 demeurent applicables.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 17 mai 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT